

DELIBERATION N° 21

Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dieppois)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Françoise COTTARD, Conseillère Municipale Déléguée, expose que le réseau des bibliothèques de la Ville de Dieppe s'est fixé pour objectif de devenir le 3^{ème} lieu de vie des Dieppois après la famille, le travail ou l'école.

La direction de la médiathèque Jean Renoir, dans le cadre du projet de service, a rencontré des organismes de formation et d'emploi, dont la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dieppois, pour travailler à une meilleure accessibilité des personnes en formation ou en ré-orientation professionnelle aux lieux culturels.

Cette action dénommée « 1001 lettres » permettra à ces stagiaires, prioritairement des demandeurs d'emploi, de se ré-appropriier les savoirs de base, d'acquérir de nouvelles connaissances et de rentrer dans une formation qualifiante au sein d'un lieu de diversité culturelle. Un calendrier des ateliers sera établi chaque année.

Un médiateur de la MEF animera les ateliers, composés de 6 à 10 stagiaires, pour effectuer 70 heures de formation réparties sur 20 séances d'une demi-journée. Un personnel de la médiathèque nommé référent accompagnera les stagiaires dans la découverte du lieu.

L'achat du logiciel « 1001 lettres » permettant la remise à niveau des compétences de base et les licences s'y afférant, sera pris en charge par la MEF. Le coût financier pour la Ville de Dieppe sera la mise à disposition du matériel informatique et la disponibilité du personnel de la médiathèque (accompagnement des stagiaires dans leur découverte culturelle).

Afin de faciliter la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi et considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 15 novembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir, entre la Ville de Dieppe et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dieppois pour une durée de 3 ans.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--